

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PREMIERS SOINS			
Ancien Code	PAEG1B85ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAER1850		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be) Bruno PLUMAT (bruno.plumat@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le secourisme peut-être défini comme "l'aide ou le traitement immédiat que l'on apporte à une victime qui a été blessée ou qui est subitement tombée malade avant l'arrivée d'une ambulance, d'un médecin ou d'une autre personne qualifiée" (Louville, 1998, p.11).

Il est évident que la mise en oeuvre de premiers secours adéquats ne s'improvise pas. Ce module de formation a précisément comme objectif d'enseigner les règles essentielles d'intervention par rapport à un panel de situations critiques (accidents, maladies...).

Apporter une base de secourisme afin d'être capable d'être le premier acteur de la chaîne des secours

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant en ergothérapie doit être capable, seul :

- d'identifier, d'analyser tous les concepts relatifs aux premiers soins (C1.3);
- de réaliser les gestes de premiers secours (C1.5);
- de transmettre les informations ciblées lors de l'appel au 112 (C5.1).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B85ERGA Premiers soins 18 h / 1 C

Contenu

Les principes de base
Le système respiratoire
Le système circulatoire
La réanimation
La réanimation pédiatrique
Les hémorragies
Les lésions de la peau
Atteintes musculaire, articulaire et osseuse
L'état de choc
Les troubles cardiaques
Les troubles métaboliques ou neurologiques
Les intoxications
Manipulations de victimes
La trousse de secours

Démarches d'apprentissage

Utilisation du manuel d'intervention
Discussion sur base de vidéo que les étudiants réaliseront.
Mises en situation adaptées en développant la communication verbale
Fait appel à leur vécu

Dispositifs d'aide à la réussite

Sur sollicitation de l'étudiant, des compléments de matière enseignée peuvent être organisés avec l'enseignant concerné

Sources et références

- Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl (2018), Manuel de secourisme -certificat de secourisme,Louvain-la-Neuve:LFBS
- Guide BEPS (2010). Bruxelles: Croix-Rouge de Belgique
- European Resuscitation Council (2015).Volume 95, Octobre 2015
- Monsieurs, K., Nolan, J. et al. (2015). European Resuscitation Council Guidelines for Resuscitation 2015/Resuscitation 95, Elsevier Ireland, P.1-80.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports sont associés à des ressources diverses que les étudiants et/ou l'enseignant vont utiliser dans le cadre de l'activité d'apprentissage : syllabus, notes de cours, capsules vidéo...
Des notes peuvent être mises à disposition des étudiants sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux cours pratiques est obligatoire. Les enseignants se réservent le droit de ne pas donner l'accès à l'évaluation à un étudiant qui serait absent de façon non justifiée à 20 % des cours. En cas d'absence justifiée, l'enseignant verra s'il est possible d'adapter les modalités d'évaluation.

Q1: Examen oral hors session

Q2: Examen oral en session

Q3: Examen oral en session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).